



STATION DE MONTAGNE
ETE – HIVER

Auris en Oisans, le 16/02/2026

COMMISSION DE CONTROLE ELECTORAL – CESSION ORDINAIRE

Conformément à l'article L19 du Code électoral, la commission de contrôle des listes électorales se tiendra le :

JEUDI 19 FEVRIER 2026 A 10h00 EN MAIRIE D'AURIS

Ordre du jour :

- Arrêt de la liste électorale en vue de l'organisation des élections municipales 2026
- Validation des inscriptions et des radiations
- Questions diverses

La réunion est ouverte au public. A l'issue de cette commission, les électeurs pourront prendre connaissance des tableaux de mouvements d'inscriptions et de radiations validés par la commission de contrôle dans un délai de 7 jours.

LE MAIRE

Yves Moiroux

